

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. ROLAND GIBERTI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
23 Octobre 2020**

OBJET : Aide humanitaire internationale d'urgence.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de 2020, dans le cadre du dispositif "Aide humanitaire internationale", une subvention d'un montant total de 50 000 € au conseil de coordination des organisations arméniennes de France - sud (CCAF) pour une aide humanitaire internationale d'urgence (acheminement de produits de premières nécessités pour les réfugiés en Arménie).

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention spécifique annexée au rapport et relative à ce soutien financier.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action, le Département pourra notifier une demande de reversement de la subvention correspondante.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
122.78

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ROLAND GIBERTI**

OBJET : Aide humanitaire internationale d'urgence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux relations internationales et européennes, et des interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Conformément au rapport cadre n° 31 du 24 juillet 2020 portant sur la politique publique initiée par la direction des relations internationales et des affaires européennes du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, il est proposé, au titre de 2020, dans le cadre du dispositif "Aide humanitaire internationale" l'attribution d'une subvention exceptionnelle au conseil de coordination des organisations arméniennes de France sud (CCAF) pour un montant de 50 000 €

Depuis septembre dernier, un conflit ouvert oppose les armées arméniennes et azéries autour du Haut-Karabakh. Malgré les appels de la communauté internationale, le conflit gagne en intensité et entraîne le déplacement d'une partie de la population civile.

En cohérence avec les actions de coopération décentralisée et celles menées sur le territoire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a décidé d'intervenir en faveur des personnes victimes de ce conflit.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention pour l'acheminement d'équipements de première nécessité afin de subvenir aux besoins immédiats de la population déplacée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

Assos - Instruction : Direction des Relations Internationales

Année d'exercice : 2020

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Coût du projet ou Budget prévisionnel	Montant demandé	Montant proposé
Asso-RIN-000599 D13-3011 50119261100017	CONSEIL DE COORDINATION DES ORGANISATIONS ARMENIENNES DE FRANCE SUD 339 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE HANOUNYAN Julien	Le 27 septembre 2020, l'Azerbaïdjan a démarré une vaste offensive qui a conduit à la réouverture des combats dans le Haut-Karabakh. Déjà, des centaines de civils ont quitté les zones de combats proches de la frontière et une grande partie a pris la route pour se réfugier en Arménie. Un appel aux dons a été lancé par le gouvernement arménien et les différentes églises. Un élan exceptionnel de solidarité parcourt le département et même bien au-delà. Le Conseil de Coordination des Organisations arméniennes de France SUD a collecté un grand nombre de produits de premières nécessités et souhaite les acheminer dans les meilleurs délais vers Erevan pour venir en aide aux réfugiés.	110 000	50 000	50 000
TOTAL				50 000	50 000